

Le CRDI: une dimension plus canadienne

par Ivan L. Head
Président du CRDI

Une des principales déclarations faites par la délégation canadienne à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (CNUSTED), qui s'est tenue à Vienne en août dernier, portait sur la mise en place d'une nouvelle politique de collaboration accrue entre les scientifiques canadiens et leurs homologues du Tiers-Monde, dont le CRDI serait à la fois "la pièce maîtresse et le point de convergence national". Dans l'article que l'on va lire, le président du Centre, M. Ivan Head, explique la genèse de ce nouvel énoncé et en examine les implications pour l'avenir de l'organisation qu'il dirige.

Pendant toute cette année de colloques préparatoires à la CNUSTED, et à la conférence elle-même, les pays du Tiers-Monde n'ont cessé de demander aux pays industrialisés de mobiliser davantage leurs ressources en recherche et développement (R-D) pour la solution des problèmes de leurs propres pays. La proposition canadienne est une réponse directe à cet appel. Elle s'appuie sur les recommandations d'un rapport du ministère d'État aux Sciences et à la Technologie (MEST), suite à une étude sur les capacités scientifiques et techniques canadiennes et sur la possibilité de leur voir jouer un rôle dans le développement international.

Le rapport du MEST souligne que les dépenses des pays du Tiers-Monde ne représentent que 2 à 3 p. 100 des dépenses mondiales en R-D et que la dépendance qui en résulte leur coûte quelque 9 milliards de dollars par an en brevets, licences, etc. Le rapport souligne également le caractère essentiel d'un potentiel R-D dans l'infrastructure technologique d'un pays.

Parmi les vœux exprimés par les pays du Tiers-Monde à la CNUSTED, on trouve un appel aux nations industrialisées "pour qu'elles appuient et facilitent le développement qu'ils veulent atteindre individuellement par la création d'une capacité scientifique et technique autochtone". Une autre de leurs recommandations voudrait que "des liens directs soient établis entre les réseaux R-D des pays développés et des pays en développement par le moyen d'ententes de coopération".

À la lumière de ces requêtes et d'au-

tres similaires, le rapport du MEST note qu'en dépit des différences culturelles et climatiques entre le Canada et le monde en développement, il existe parfois une "surprenante analogie" dans leurs problèmes. En ce qui concerne les communications, la santé publique et l'hygiène, par exemple, certaines localités éloignées du Nord canadien partagent leurs difficultés avec beaucoup de pays en développement. En fait, dans tous les secteurs étudiés, le MEST a trouvé des exemples d'application possible de la R-D canadienne.

En se portant à la défense d'une politique qui encouragerait activement la coopération souhaitée par les pays du Tiers-Monde, le rapport recommande que le CRDI soit désigné comme le foyer naturel de concentration de toutes les initiatives en la matière. "Les programmes du CRDI s'adaptent si bien aux nécessités et revendications du Tiers-Monde qu'ils sont devenus un modèle pour les imitateurs." Il conviendrait donc d'inviter le Centre "à fournir l'initiative, l'élan et le leadership nécessaires "pour fonder en un tout cohérent" les programmes et les organisations participantes, ajoute le rapport.

Pour financer cette opération, il recommande que la subvention accordée annuellement au Centre atteigne d'ici cinq ans 4 p. 100 du budget fédéral officiel d'aide au développement (pour le moment, elle plafonne à un peu plus de 3 p. 100). Il serait possible d'affecter une partie de ces fonds additionnels — peut-être jusqu'à 12 millions \$ annuellement — à l'application des ressources canadiennes en R-D au développement international.

Voilà, très brièvement, ce que le rapport du MEST recommande. En réalité, il n'y a rien de bien nouveau là-dedans; une bonne partie des arguments qui y sont développés étaient déjà avancés par les promoteurs du Centre douze ans plus tôt. Même l'orientation proposée — un recours accru à la capacité du Canada en matière de recherche et de développement — est déjà inscrite dans le mandat du CRDI.

La Loi sur le CRDI, votée par le parlement en mai 1970, donne spécifiquement au Centre le pouvoir "de s'assurer les services de scientifiques

et de techniciens des sciences naturelles et des sciences sociales tant du Canada que de l'étranger" et "de promouvoir la coopération en matière de recherche portant sur les problèmes de développement entre les régions développées et les régions en voie de développement, à leur avantage réciproque." Pendant ses neuf premières années d'existence, le Centre a accordé moins d'importance à la notion de réciprocité des avantages de la recherche qu'à celle de la nécessité d'aider les pays en développement à se doter d'un potentiel scientifique et technique, afin, comme le disait notre premier président, M. David Hopper, "de leur permettre de mettre en œuvre les méthodes d'investigation scientifique pour la solution de leurs propres problèmes". Il n'est aucunement question, dans la nouvelle politique, de renoncer à cette activité ou même de s'en écarter. Grâce aux fonds additionnels, nous pourrions en revanche nous attacher davantage à l'aspect coopératif de la recherche.

Le rapport du MEST a retenu l'attention du Comité de direction du Conseil des gouverneurs, lors de sa réunion de juin, et il tiendra certainement la vedette lors de la réunion plénière de ce même Conseil en octobre. C'est en effet aux gouverneurs qu'il incombe de fixer les orientations du Centre et donc de déterminer les lignes directrices qu'imposera la nouvelle politique.

L'assemblée de juin fut très animée. Les gouverneurs étaient fiers de constater que le Centre a été jugé par les ministères fédéraux bien qualifié pour étendre ses activités. Par contre, ils ont cru devoir affirmer hautement que tous les fonds additionnels ne devraient être acceptés et dépensés que s'il était bien entendu que le CRDI n'en souffrirait pas dans son indépendance et qu'aux yeux des pays en voie de développement il ne serait pas porté atteinte à son intégrité et à sa crédibilité.

Le Centre va fêter bientôt son dixième anniversaire. Il s'est déjà acquis une réputation mondiale pour son approche innovatrice des problèmes du développement international, et pourtant il est resté relativement inconnu au Canada, même parmi la communauté scientifique et technique du pays. Il se pourrait bien que sa nouvelle orientation amène plus de Canadiens à mieux le connaître et par là même suscite un mouvement plus favorable à une aide accrue du Canada au développement international.

Il ne sera pas aisé d'assumer cette nouvelle tâche et de s'en acquitter efficacement. Je ne doute pas cependant que le Centre soit à la hauteur. Il profitera de ces ressources supplémentaires pour maintenir le haut niveau scientifique de son personnel et ainsi se donner toutes les chances de réaliser, dans toutes ses dimensions, le mandat dont il a été investi en 1970. □